

INTERNATIONALES AUTOMOBIL

# BERGRENNEN OBERHALLAU



28./29. AUGUST

[bergrennen-oberhallau.ch](http://bergrennen-oberhallau.ch) / [facebook.com/broberhallau](https://facebook.com/broberhallau)

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## Appendice au règlement standard du CSN

Tous les textes et articles non repris dans cette inscription correspondent au règlement standard CSN en vigueur auquel l'on doit se référer. Une copie du règlement standard CSN sera envoyé aux participants étrangers au plus tard avec les dernières instructions. Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet [www.motorsport.ch](http://www.motorsport.ch), sous la rubrique «Automobile / règlements».

### I Programme provisoire

30.06.2021	Mercredi, 24.00 h	Clôture des inscriptions (timbre postal)
27.08.2021	15.30 - 20.00 h	Vérifications administratives et techniques facultatives
28.08.2021	06.30 - 10.00 h	Vérifications administratives et techniques officielles
29.08.2021	08.00 - 18.00 h	Essais officiels
	08.00 - 09.15 h	Manches
	09.15 - 10.00 h	Pause religieuse
	10.00 - 12.00 h	Manches
	12.00 - 13.00 h	Show-Programme, Pause
	13.00 - 17.00 h	Manches
	18.00 h	Remise des prix

Le calendrier définitif sera publié sur le site [www.bergrennen-oberhallau.ch](http://www.bergrennen-oberhallau.ch) après la date de clôture des inscriptions et sera distribué au contrôle des documents administratifs.

### II Organisation

#### Art. 1. Généralités

- 1.1 Le «Verein Pro Bergrennen Oberhallau» (VBO) organise le 28 et le 29 août 2021 la course de côte avec participation internationale.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa n° 21-015/NI+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée.

#### Art. 2. Comité d'organisation, Secrétariat, Officiel

- 2.1 Le président du comité d'organisation est:  
**Beat Halbheer, Postfach 25, 8215 Hallau**
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:  
**Verein pro Bergrennen Oberhallau, Postfach 25, CH-8215 Hallau**  
Tel. +41 79 542 21 07, Fax +41 86 079 542 21 07  
[info@bergrennen-oberhallau.ch](mailto:info@bergrennen-oberhallau.ch), [www.bergrennen-oberhallau.ch](http://www.bergrennen-oberhallau.ch)
- 2.3 Directeur de course **Alex Maag**, Auäcker 10, 9214 Steinebrunn  
Tel.: (ab 18.00 Uhr) +41 79 404 32 02  
Mail: [alex.maag@bergrennen-oberhallau.ch](mailto:alex.maag@bergrennen-oberhallau.ch)
- Vice-directeur de course **Marc Flum**, Diesenhofen  
**Urs Flum**, Rafz (sans Licence Directeur de cours)
- Secrétariat VBO **Sascha Schlatter**, Hallau
- Commissaires sportifs **Theo Bertschi**®, **Karl Marty**, **Hubert Wenger**
- Commissaires techniques **Reinhold Turati**®, **Paulo Domingues**, **Andrea Orlandi**,  
**Filipe Domingues**, **Rüdiger Kleinschmidt** (KW-Berg-Cup)
- Timing / Informatique **Sportstimming**, **Josef Hammerer**, Au

Chef de piste	Fritz Stern, Thun
Vice-chef de piste	Jonas Halle, Schwarzenburg
Connexion pilote	Urs Flum, Rafz
<b>JURY</b>	Sportkommissare

**Art. 3. Panneau d'affichage officiel**

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs seront affichées au secteur «départ».

### **III Dispositions générales**

**Art. 4. Bases de la manifestation**

- 4.1 La manifestation sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et ses annexes, au règlement sportif national de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les courses de côte et au règlement particulier ainsi qu'au règlement des coupes approuvé par la CSN.
- 4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le Sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation est équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10g/l.
- 4.5 La manifestation compte pour les championnats/coupes et pour l'insigne sportive de l'ASS énumérés sur la couverture. (championnat Suisse de montagne, Coupe Suisse de montagne, Coupe classique Renault, KW Berg-Cup)

**Art. 5. Parcours**

La manifestation se déroulera sur le parcours «Oberhallau» qui présente les caractéristiques suivantes:

Longueur:	3000 m
Dénivellation:	157 m
Pentes moyennes:	5,2 %
Lieu de départ:	sortie du village d'Oberhallau
Lieu d'arrivée:	Vordere Berghöfe

**Art. 6. Véhicules admis**

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules (\* homologués à la date de clôture des inscriptions) répondant aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN, et le cas échéant, aux dispo, ainsi que les véhicules de la KW Berg Cup selon un règlement spécifique.

**Art. 7. Equipement des Véhicules**

- 7.7 Les films argentés ou fumés selon Art. 253.11 Annex J sont autorisés port tous les groupes exclusivement sur les vitres latérales arrière et la vitre arrière.
- 7.8 L'installation de caméras et/ou d'appareil de prise de vues doit être conforme au Chapitre VII-B- Application des mesures de sécurité en Suisse- et doit avoir reçu l'approbation des Commissaires Technique lors du Contrôle technique avant départ.

**Art. 9. Concurrents et conducteurs admis**

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduite pour automobiles valable et d'une licence de conducteur valable au niveau de NAT ou supérieur pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

**Art. 10. Demande d'engagement et inscriptions**

10.1 Les inscriptions seront reçues dès la publication d'inscription. Elles sont à envoyer au moyen du bulletin d'inscription officiel à l'adresse suivante:

**Verein pro Bergrennen Oberhallau, case postal 25, CH-8215 Hallau**

**Délaï d'engagement: le Mercredi 30. Juin 2021, 24 heures (timbre postal faisant foi)**

Les engagements télégraphiques ou envoyés par email doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site Internet spécifique de l'organisateur doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure d'expédition inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

10.2 Le nombre maximal de participants admis est fixé à **250 pilotes**.

Le cas échéant, les critères suivants seront appliqués pour l'acceptation des inscriptions:

- classement prometteur au/aux championnat(s) en cours
- ordre chronologique de réception des inscriptions

10.5 Un changement de concurrent et/ou de conducteur après la clôture des engagements n'est pas autorisé

**Art. 11. Droits d'engagement**

11.1 Les droits d'engagement sont fixés à **CHF 300.00 ou EUR 260.00** avec la publicité de l'organisateur ou **CHF 600.00 ou EUR 520.00** sans la publicité de l'organisateur.

Les droits d'engagement seront à verser selon l'inscription online.

Dans le cas d'une inscription par courrier, les droits d'engagement doivent être virés sur le compte postal 82-220-7 ou sur le compte bancaire Raiffeisenbank Schaffhausen CH-8226 Schleithem IBAN CH51 8134 4000 0093 2532 0

Relation bancaire Allemagne: Sparkasse Hochrhein, 79761 Waldshut-Tiengen

IBAN DE12 6845 2290 0077 0499 71 BIC/SWIFT SKHRDE6W

**Art. 13. Réserves, texte officiel**

13.4 En cas de contestation de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

## **VI Déroulement de la manifestation**

**Art. 21. Essais**

21.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des horaires officiels des essais.

**Art. 22. Course**

22.2 La manifestation se dispute en trois manches.

Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches prévues.

## VIII Classement, réclamations, appels

### Art. 26. Classement

- 26.1 Le classement sera établi sur la base du temps total des deux manches les plus rapides  
26.2 En cas d'égalité de temps des deux conducteurs, la manche la plus rapide sera déterminante.

## IX Prix et coupes, remise des prix

### Art. 29. Prix et coupes

- 29.1 Les prix et coupes suivants seront remis:  
Aux trois les plus rapides de la journée  
Au premier tiers de chaque groupe

### Art. 30. Remise des prix

- 30.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.  
30.2 La remise des prix aura lieu pour chaque catégorie individuellement:

<p align="center"><b>Dimanche 29 août 2021 après la fin de la course (env. 18.00 h)</b> <b>places 1 - 3 sur le podium</b></p>
---

## X Dispositions particulières de l'organisateur

En raison des réglementations fédérales et cantonales pour Covid-19, seules les personnes entièrement vaccinées, ayant récupéré du Covid-19 ou le résultat du test est négatif seront probablement autorisées sur le site de l'événement. L'organisateur publiera le concept de protection de l'événement adapté avec les dernières instructions.

À cet effet, le nombre d'accompagnateurs (par exemple, parents ou mécaniciens) par coureur est limité à un maximum de 4. Les concurrents et les accompagnateurs seront invités à saisir leurs coordonnées avant l'événement (Contact-Tracing).

L'accès à Oberhallau ne sera autorisé qu'à partir du jeudi 26 août 2021!

Les participants se déclarent d'accord pour que le classement de la manifestation soit **publié sur le site officiel public du VBO pour une durée indéterminée.**

Steinebrunn, Mai 2021

**Le directeur de course:** Alex Maag  
**Le président de la CSN:** Andreas Michel

**Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet [www.motorsport.ch](http://www.motorsport.ch), sous la rubrique Automobile > licences / règlements / formulaires.**